



## Les biologistes médicaux sont prêts à mouiller la chemise !

Le Syndicat des jeunes biologistes médicaux, syndicat national d'union représentant les internes, biologistes libéraux et hospitaliers, salue les annonces de M. Macron et les nouveaux investissements dédiés à l'amélioration du système de santé français.

Le Président Monsieur Emmanuel Macron et la ministre de la Santé Madame Agnès Buzyn ne pourront réussir que s'ils impliquent les biologistes médicaux aux côtés des professionnels de santé et des patients.

Le SJBMM fait 8 propositions pour améliorer l'accès, la pertinence des soins et pour accélérer l'innovation biotechnologique au service des usagers en santé.

### **I/ Désengorgement des services d'urgences via la gestion des soins non programmés en ambulatoire**

Les gouvernements précédents se sont désengagés de la biologie en favorisant un regroupement massif et une financiarisation des laboratoires par la contrainte, ce qui a induit une augmentation des délais de rendu d'examen urgents, une baisse de la qualité et une perte d'indépendance du professionnel de santé. Les biologistes sont prêts à s'engager sur des délais plus rapides !

→ **Proposition 1** : mise en place d'un forfait d'urgences et augmentation de l'enveloppe globale pour permettre la réalisation d'examen « critiques » dans les laboratoires de proximité ou au sein de « point of care » ambulatoires sous la responsabilité de biologistes afin d'éviter aux patients le recours aux services d'urgences.

### **II/ Développement de la prévention, du dépistage et de la promotion de la santé**

Les biologistes médicaux ont des connaissances et compétences étendues en microbiologie et particulièrement dans les infections sexuellement transmissibles.

→ **Proposition 2** : participation des biologistes aux campagnes nationales de dépistage, par exemple du VIH, en réalisant les tests nécessaires ainsi qu'un entretien sur les conduites à risque.

Grâce à leurs connaissances, aux logiciels informatiques sophistiqués de laboratoires et aux nouveaux algorithmes développés dans les pathologies rénales et cardio-vasculaires, ils peuvent sensiblement améliorer le dépistage de ces pathologies.

→ **Proposition 3** : inclusion des biologistes dans le plan annoncé par M. Macron concernant les pathologies chroniques afin qu'ils proposent les tests adaptés, orientent le patient dans le parcours de soins selon les résultats et réalisent un entretien sur la prévention de ces pathologies.

Dans l'objectif de médicalisation du métier et en tant qu'expert en examens biologiques, le biologiste ne doit pas être un simple prestataire de service mais il doit apporter ses compétences aux prescripteurs dans le choix du bilan biologique selon le contexte clinique !

→ **Proposition 4** : choix par le biologiste des examens à réaliser dans le cadre de « bilans syndromiques » selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé et des sociétés savantes.

Malgré l'oubli des biologistes par la Haute Autorité de Santé dans le rapport de juillet 2018, Madame Buzyn a confirmé oralement au SJBM et lors de l'université de la CSMF le 17 septembre dernier que les biologistes doivent participer à l'effort national pour augmenter la couverture vaccinale. Les biologistes sont très régulièrement au contact des 500 000 patients quotidiens poussant la porte de l'un des 4000 laboratoires et lieux potentiels de vaccination. Les conditions de transport, stockage et élimination des vaccins sont remplies dans les laboratoires : Qu'attendons-nous ?

→ **Proposition 5** : réalisation et délivrance des vaccins directement au laboratoire.

Les ROSP – Rémunération sur Objectifs de Santé Publique – sont des outils d'amélioration de la pertinence des soins et est déjà acquise pour de nombreuses spécialités médicales mais n'existe pas en biologie médicale.

→ **Proposition 6** : mise en place d'une ROSP en biologie médicale.

### III/ Innovations médicales

Les systèmes informatiques de laboratoires détiennent une quantité massive de données médicales qu'il faut pouvoir mettre en commun et traiter pour une exploitation anonyme à des fins de médecine prédictive. La France peut être leader dans le monde mais il faut se donner les moyens puisque si nous ne le faisons pas, les géants du Web – GAFA – le feront à notre place !

→ **Proposition 7** : développer le Dossier Médical Partagé – DMP – (outil que nous attendons depuis 2004 !) ou autre outil pour permettre le traitement de nos bases de données et « Big Data ».

De nombreux tests biologiques utiles aux patients sont en attente de remboursement par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), au détriment des patients.

→ **Proposition 8** : faire entrer les tests biologiques innovants dès aujourd'hui à la nomenclature afin que chaque français bénéficie de la recherche médicale et biotechnologique.

Toutes ces propositions pourront être mises en application dès la fin d'année 2018 si la CNAMTS accepte de négocier un accord sur une augmentation de l'enveloppe globale de biologie médicale pour les années 2019-2022 équivalente à l'augmentation de l'ONDAM.

**Les biologistes médicaux, professionnels médecins ou pharmaciens spécialisés après dix années d'études, sont prêts à mouiller la chemise pour accompagner les objectifs de l'Etat et au-delà des annonces nous attendons du courage politique pour faire bouger les lignes !**